

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 20 mars 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : M. FAVERJON (pouvoir MME HERVIEU) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. PIAN) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. HELIE (pouvoir MME VANDRIESSE) - M. CHEVALIER (pouvoir M. AYACHE) - M. CAVIN (pouvoir MME DESAUBLIAUX)

Membres absents : M. HOUPERT - Mme ERSCHENS

OBJET DE LA DELIBERATION

Rénovation de divers bâtiments – Demandes de subventions

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville accorde une importance particulière à la conservation de son patrimoine et à maintenir ses équipements par la réalisation de travaux de rénovation qui ont fait l'objet d'inscriptions au budget primitif 2017.

C'est ainsi que, en 2017, les travaux suivants vont être entrepris :

- Restauration de la façade de la halte-garderie du centre ville

Le quartier constitué par la rue des Forges et la place Notre Dame est un lieu où les façades des bâtiments anciens et les devantures commerciales jouent un rôle primordial dans la composition du paysage urbain. La halte-garderie fait partie d'un ensemble historique situé au cœur du secteur sauvegardé, en co visibilité avec l'église Notre Dame et le Palais des Ducs et des Etats de Bourgogne

dont la tour Philippe Le Bon. L'objectif poursuivi est donc la restauration de cette façade participant à cet ensemble urbain remarquable. Les travaux consistent à :

- restaurer les pierres naturelles et le portail central en bois,
- créer une nouvelle façade menuisée comportant des baies vitrées par double-vitrage performant et des enseignes en bois massif.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération (honoraires et travaux) est estimée à 216 000 €TTC.

La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée au cabinet CHAMOIN-MELSENS Architectes associés, de Dijon

Le planning prévisionnel de l'opération, laquelle nécessite le dépôt d'autorisations de travaux, prévoit les études et la réalisation des travaux en 2017, pour une livraison envisagée en septembre.

L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sera sollicité sur ce projet.

- Restauration des parties dégradées de l'entablement de l'ancienne chapelle Sainte-Anne – Musée d'Art Sacré

La chapelle Sainte-Anne, édifice majeur de l'architecture religieuse du tout début du XVIIIème siècle, abritant le Musée d'Art Sacré, est un monument classé Monument Historique. Une intervention de restauration lourde est nécessaire à la bonne conservation et à la mise en valeur d'une partie de la façade principale, à savoir l'angle nord-ouest de son entablement. Cette partie présente un éclatement généralisé de la pierre sous l'effet combiné des infiltrations d'eau et du gel.

Les travaux consistent en la dépose du dispositif provisoire étayant les parties dégradées et en la réfection à l'identique des éléments patrimoniaux en place. Profitant de la présence sur site d'un maître d'œuvre et d'une entreprise spécialisée, une inspection de l'ensemble de l'entablement sera également réalisée.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération (honoraires et travaux) est estimée à 108 553 € TTC.

L'architecte des Bâtiments de France a validé le devis relatif aux travaux pour un montant de 101 000€ TTC.

La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée à Bertrand COHENDET, architecte du patrimoine à Dole .

Le planning prévisionnel de l'opération, laquelle nécessite le dépôt d'autorisations de travaux, prévoit les études et la réalisation des travaux en 2017, pour une livraison envisagée en septembre.

- Bibliothèque Municipale - Renforcement des structures du plancher bas de la Salle du Globe

La Bibliothèque Municipale de Dijon occupe les bâtiments de l'ancien collège des jésuites, aussi appelé collège des Godrans du nom de son fondateur, Odinet Godran, président du Parlement de Bourgogne.

Les salles historiques du premier étage (Boullemier, Globe-tombeau-Mémoires) et leurs rayonnages ont été aménagés à la fin 18ème siècle, début du 19ème siècle ; elles occupent trois ailes du premier étage donnant sur la cour d'honneur de l'ancien collège des jésuites.

Lors de l'effondrement du plancher bas de la salle du Tombeau, survenu en 1984, des mesures conservatoires ont été prises par la Ville de Dijon.

Afin de lancer une première tranche de travaux de réhabilitation, un bureau d'étude structure a été missionné pour dimensionner le renforcement du plancher bas de la salle du globe.

Le renforcement du plancher bas de la Salle du Globe concerne les deux salles du Rez de Chaussée dénommées « fond commun adulte » , « bureau jeunesse » ainsi que le couloir qui les séparent.

Dans chacune de ces salles, les interventions concernent :

- le double déménagement des deux pièces,

- la démolition des plafonds anciens en plâtre et le renfort des structures par la mise en place de poutres et solives métalliques,
- le remplacement des fenêtres anciennes par des fenêtres équipées de double-vitrage,
- la pose d'un revêtement de sol et d'un faux-plafond acoustique,
- la distribution des courants forts et faibles et la mise en place de luminaires basse consommation,
- la mise en peinture des parois.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 97 900 € TTC.

Le Conservateur des Monuments Historiques a validé le devis relatif aux travaux pour un montant de 97 900€ TTC.

Le planning prévisionnel de réalisation de l'opération est de six mois courant 2017.

- Bibliothèque municipale – Isolation du comble de la Salle des Devises

La Salle des Devises, construite et décorée entre 1654 et 1657, présente un plafond à caissons peints réalisé par les maîtres-menuisiers Claude Sambin et Michel Guillaume. Son ornementation est ponctuée par les armes du fondateur (Odinet Godran) et des bienfaiteurs des lieux (Bernard Martin, Anne Boulier et Louis Laisné de la Margueurie), ainsi que par des devises visant à exhaler l'œuvre des jésuites. Il est classé Monument Historique par arrêté du 10 février 1990 du fait de sa rareté.

Un programme de restauration de ce plafond est engagé depuis 2013, comprenant notamment l'étude de la conservation restauration, puis les interventions proprement dites de conservation curative de la structure, puis de conservation curative de la couche picturale, et enfin la restauration ponctuelle des décors peints et estampés prévus de 2018 à 2020.

Afin d'accompagner cette restauration complète et de garantir la pérennité du plafond décoré, des travaux de nettoyage, d'isolation et d'étanchéité particulière du comble sous-jacent, définis ci-après, sont nécessaires :

- Mise en place d'un écran de sous-toiture de type rigide, isolant thermique, entre les chevrons, complété par des pièces de zinc au droit de chaque panne.
- Mise en place d'un chéneau intérieur de collecte des eaux de pluie et de la neige poudreuse fondue.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 65 700 € TTC.

Le Conservateur des Monuments Historiques a validé le devis relatif aux travaux pour un montant de 65 700 € TTC.

Le planning prévisionnel de l'opération prévoit une durée de travaux de deux mois courant 2017.

- Patinoire municipale – modification de l'espace accueil/billetterie

Un programme de réaménagement de l'accueil de cet établissement sportif est proposé pour améliorer les conditions d'accès.

Les prestations à réaliser portent sur :

- la création de nouveaux espaces d'accueil et de billetterie pour améliorer d'une part, l'accès aux matchs du club résident et, d'autre part, celui du grand public,
- les travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite y compris la reprise du dallage extérieur,
- l'installation d'un système d'informatisation des caisses et de vente en ligne.
- la modification de l'ensemble des cheminements et la mise en place de tourniquets de comptage.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 90 000 € TTC.

Le planning prévisionnel de l'opération prévoit une durée de travaux de trois mois courant 2017.

- Palais des Sports – Rénovation des installations thermiques et de production d'eau chaude sanitaire

Le Palais des Sports est l'un des sites les plus gros consommateurs d'énergie (2 454 Mwh/an). Les besoins énergétiques en terme de traitement d'air sont très importants et majoritaires compte-tenu des volumes à traiter. De plus, la production d'Eau Chaude Sanitaire (ECS) est vétuste et sur-dimensionnée.

Dans le cadre du programme des travaux, il est prévu la mise en place :

- de Centrales à Traitement d'Air (CTA) à récupération d'énergie,
- d'un système de production d'Eau Chaude Sanitaire (ECS) adapté aux besoins.

Le pilotage des systèmes sera réalisé par une Gestion Technique Centralisée (GTC). Les débits d'air seront dorénavant gérés en fonction de l'occupation des salles.

La nouvelle installation permettra de diminuer de l'ordre de 23% les consommations liées au chauffage (chauffage et électricité).

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 591 356 € TTC.

Le planning prévisionnel de l'opération prévoit une durée de travaux de neuf mois courant 2017.

- Diverses installations sportives – rénovation

1° Patinoire - salle de sports et vestiaires du Stade des Poussots - piscines Grésilles et Fontaine d'Ouche - Rénovation des installations de chauffage, ventilation, climatisation et eau chaude sanitaire

Dans le cadre de la relance de son marché d'exploitation de chauffage, la Ville de Dijon a souhaité intégrer la conception et la réalisation de travaux d'efficacité énergétique (chauffage, ventilation, électricité) sur les sites les plus consommateurs d'énergie.

Les objectifs attendus, dans le cadre des travaux envisagés, s'inscrivent dans la stratégie de la collectivité en matière d'efficacité énergétique :

- garantir des économies d'énergie par la qualité du pilotage des installations et l'amélioration des réglages (rendements d'installation) ;
- entretenir et maintenir en permanence en bon état de fonctionnement les installations afin d'offrir un service de qualité aux usagers tel que température et délais d'intervention;
- contribuer à l'amélioration de la performance énergétique par un programme d'actions et de travaux;
- réduire les consommations de l'ordre de 19%.

Les travaux prévus correspondent à l'amélioration des centrales de traitement d'air, des systèmes de production et/ou de régulation.

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est estimée à 1 021 502 € TTC.

Le planning prévisionnel prévoit une durée de travaux de l'opération de quinze mois courant 2017 et 2018.

2° Rénovation des accueils des piscines Fontaine d'Ouche et Grésilles

La Ville de Dijon souhaite moderniser les moyens d'accueil du public dans ces deux établissements par l'installation d'un système d'informatisation des caisses et de vente en ligne.

Ce système permettra de gérer les flux du public et l'installation d'un comptage automatique de la fréquentation moyenne instantanée.

Afin de permettre la réalisation de l'opération, les espaces accueil de ces deux établissements devront être modifiés.

A la piscine de la Fontaine d'Ouche, les travaux nécessaires à l'amélioration de l'accueil des personnes en situation de handicap seront, par ailleurs, réalisés.

L'enveloppe financière prévisionnelle de ces opérations est estimée à 59 698 € TTC pour la piscine Fontaine d' Ouche et à 40 698 € TTC pour la piscine des Grésilles.

Le planning prévisionnel prévoit une durée de travaux de deux et un mois courant 2017.

La Ville sollicitera l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de chacune des opérations, au taux maximum, dont le concours de l'Etat et notamment ceux de la Région Bourgogne Franche-Comté et du Centre National pour le Développement du Sport ainsi que celui du Conseil Départemental de la Côte d'Or, selon les plans de financement détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Enfin, la Ville s'engage à poursuivre l'entretien des installations sportives ci-dessus mentionnées et à en maintenir l'affectation sportive pendant 10 ans.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - approuver les projets ci-dessus exposés,
- 2 - arrêter le montant de chacune des opérations tel qu'indiqué dans la présente délibération,
- 3 - valider les plans de financement joints en annexe de la présente délibération,
- 4 - décider de solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de chacune des opérations, au taux maximum, dont le concours de l'Etat et notamment ceux de la Région Bourgogne France-Comté et du Centre National pour le Développement du Sport ainsi que celui du Conseil Départemental de la Côte d'Or,
- 5 - dire que le financement des opérations sera assuré sur les crédits prévus au budget primitif 2017 et aux budgets des exercices suivants sous réserve de leur inscription,
- 6 - accepter les devis validés par l'Architecte des Bâtiments de France pour les travaux à réaliser au Musée d'Art Sacré et par le Conservateur des Monuments Historiques pour la Bibliothèque Municipale,
- 7 - solliciter l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sur le projet de restauration de la façade de la halte-garderie du centre-ville,
- 8 - accepter que la Ville s'engage à poursuivre l'entretien des installations sportives ci-dessus mentionnées et à en maintenir l'affectation sportive pendant 10 ans,
- 9 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour la bonne application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ